



CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat médical d'aptitude à la pratique du ball-trap et du tir sportif

Je soussigné(e), Docteur BIESTRO Patrice

Certifie avoir examiné ce jour conformément à l'article A.231-1 §5 du code du sport :

☒ Monsieur ☐ Madame

Nom : STARCK

Prénom : Henri

Né(e) le : 21 / 01 / 1968

Je certifie ne pas avoir constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du ball-trap et du tir sportif, y compris en compétition.

J'atteste que son état de santé physique et mentale est compatible avec la détention et l'utilisation d'armes à feu et de munitions.

Conformément à l'article L.231-2-3 du code du sport sur les disciplines à contraintes particulières, la durée de validité du présent certificat est limitée à 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date 07 / 06 / 2025

Cachet du médecin

Signature du médecin

Docteur Patrice BIESTRO
06410 BIOT - Tél. : 04 93 65 00 23
06 10 9133 6